



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 93035

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la réglementation de la profession d'ostéopathe. En effet, depuis 2002, la loi reconnaît l'ostéopathie, puisqu'une vingtaine d'écoles sont agréées. Selon les professionnels, il y a un manque d'encadrement de cette filière. Il souhaiterait savoir si des mesures sont envisagées afin d'améliorer la reconnaissance de cette profession. De plus, environ 2 000 ostéopathes sont diplômés chaque année ; leur installation dans un cabinet est de plus en plus difficile du fait d'une filière déjà saturée. Aussi, il la prie de bien vouloir préciser les mesures envisagées pour aider leur installation dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les autres établissements médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93035

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12178

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)